

## **Greenpeace : Dépôt d'une résolution à la prochaine Assemblée générale de Total**

Greenpeace international et ses différents bureaux dans le monde sont engagés dans une **campagne contre le pétrole non-conventionnel** (sables et schistes bitumineux, offshore très profond...). Si le pétrole non-conventionnel représente peu aujourd'hui sur le marché, il symbolise très fortement nos mauvais choix énergétiques et les dangers que cela représente face aux changements climatiques : que ce soit face au pic pétrolier « conventionnel » ou face à la crise climatique, nos gouvernements sont à la croisée des chemins. Or, au lieu de se tourner enfin vers les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, Etats et compagnies pétrolières se tournent vers le pétrole non-conventionnel dont les réserves probables sont supérieures aux restants des réserves conventionnelles.

Dans le cadre de cette campagne, Greenpeace va interpeller les Etats mais va également viser les compagnies pétrolières pour dénoncer les projets non-conventionnels à hauts risques dans lesquels elles s'engagent.

C'est dans cette 2<sup>ème</sup> perspective, et après avoir fait le constat que rien ne touche plus une compagnie que le nerf de la guerre à savoir l'argent et donc les investisseurs (banques et actionnaires) que **Greenpeace souhaite renforcer son travail sur l'actionariat.**

C'est ainsi que **l'année dernière**, Greenpeace UK avec une coalition d'autres acteurs a réussi à déposer une résolution aux assemblées de **BP** et **Shell** : [www.fairpensions.org.uk/tarsands](http://www.fairpensions.org.uk/tarsands) : nos résolutions ont ainsi recueilli 15 % et 11 % des voix. Aux Etats-Unis, où ce moyen de pression, utilisé par de nombreuses ONG, est fréquemment utilisé, une résolution sur les sables bitumineux a été déposée lors de l'Assemblée générale d'**Exxon**, en 2010, réunissant 26,4% des actionnaires !

Greenpeace a aussi utilisé l'activisme actionnarial avec beaucoup de succès au cours de la campagne contre les forages de BP dans l'Arctique au nord de l'Alaska en 1997/98. En 2000, Greenpeace Grande Bretagne a présenté une résolution appelant les dirigeants de BP à annuler les projets de forage au sein du Parc national de l'Arctique et à investir des fonds dans la branche solaire de l'entreprise, BP Solarex. Elle a remporté 13,5 % des voix, un résultat sans précédent pour une résolution de ce type.

**Cette année, Greenpeace France tentera de déposer une résolution sur les sables bitumineux à la prochaine Assemblée générale de Total le 13 mai prochain.**

En France, le processus pour déposer une résolution est complexe, mais déposer une résolution à l'Assemblée générale aurait un impact autrement plus fort que poser une question écrite ou orale en Assemblée. En effet, déposer une résolution signifie l'envoi (par la compagnie) à l'ensemble des actionnaires de la proposition de résolution et de l'argumentaire afférant et la mise au vote de la dite résolution.

Pour déposer cette résolution, Greenpeace doit « être suivi » de 0,5 % du capital de la société, soit environ 12 millions de titres. Ces actionnaires devront déposer la résolution proposée par Greenpeace entre le 25 mars et le 15 avril. Si le dépôt de la résolution est accepté, celle-ci sera soumise au vote à l'AG du 13 mai 2011. Parce que le processus est complexe, Greenpeace a fait appel à Phitrust : [www.phitrust.com](http://www.phitrust.com) une société de gestion notamment spécialisée dans le dépôt de résolution sur les aspects sociaux et de gouvernance.

Même si au final la résolution n'est pas votée (66% de vote nécessaire), le fait même de réussir à la déposer est important : c'est un moyen de communication directe avec l'ensemble des actionnaires sur les risques que représentent les investissements de la compagnie. Même un petit pourcentage de vote en faveur de la résolution représenterait des millions d'euros dans le capital de ces compagnies.

C'est un levier de pression certes différent des outils de campagne traditionnels employés par Greenpeace, mais qui, peut nous aider à faire évoluer petit à petit les politiques menées par les entreprises en s'attaquant au cœur de leurs préoccupations, les financements. En effet, si certaines entreprises n'ont que faire des oppositions « musclées » de Greenpeace, elles sont par contre très attentives à chérir leurs actionnaires... Et c'est dans ce cadre qu'il peut s'avérer tout à fait pertinent pour Greenpeace de faire pression au niveau des actionnaires directement afin de pousser la direction à prendre en compte nos demandes.